



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DEVENIR BENEVOLE TRANSPORTEUR DE LA FAUNE SAUVAGE EN DETRESSE

STRUCTURE : LPO PACA DANS UN SITE DU PARC DU LUBERON



Situé dans le massif du Luberon, le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage est une propriété du Parc naturel régional du Luberon, géré par la LPO PACA.

Il accueille environ 1200 animaux sauvages en détresse par an, en provenance de la Région PACA. Ce sont principalement des oiseaux (plus de 60% de rapaces) mais aussi de jeunes mammifères.

Plus d'un animal sur deux finit par regagner la vie sauvage.

Pour acheminer les animaux en difficulté jusqu'à la structure de soins, plus de 170 personnes sont investies bénévolement et forment le réseau régional de transport de la faune sauvage.



LES MISSIONS DU CENTRE DE SAUVEGARDE

Le centre a pour objectif principal l'accueil, les soins et la réinsertion d'animaux sauvages en milieu naturel.

Mais le programme « Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage » s'engage également à :

- Sensibiliser des publics au respect de la biodiversité
- Etudier les espèces pour mieux les protéger
- Agir contre les causes de destruction de la faune sauvage
- Pérenniser son action en faveur de la faune sauvage



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DEVENIR BENEVOLE TRANSPORTEUR DE LA FAUNE SAUVAGE EN DETRESSE

LES MISSIONS DES BENEVOLES TRANSPORTEURS

1. L'accueil téléphonique du découvreur et le rappel de la conduite à tenir (premiers gestes de sécurité, conditionnement de l'animal pour le transport, maintien de l'animal au calme...)
2. La récupération de l'animal auprès du découvreur
3. Le renseignement de la fiche d'information concernant la découverte de l'animal
4. La promotion du centre de sauvegarde
5. La prise en charge de l'animal
6. L'acheminement vers le centre de sauvegarde dans les plus brefs délais



INFORMATIONS PRATIQUES

FORMATION

Une formation est délivrée à chaque futur membre du réseau d'acheminement. Deux sessions d'une journée sont organisées par an au château de l'environnement, à Buoux (84).

Au terme de chaque journée de formation, chaque personne intègre officiellement le réseau de transport et reçoit les documents suivants :

- Un guide du bénévole du réseau de collecte et de transport
- Le listing des membres du réseau
- De la documentation sur le centre de sauvegarde et sur la LPO

La prochaine session de formation pour les futurs membres aura lieu :

Le dimanche 13 avril 2014

La deuxième session de formation de l'année 2014 aura lieu le dimanche 23 novembre.

DUREE DE LA MISSION

Vous pourrez être sollicités toute l'année excepté pendant vos périodes de congé ou d'indisponibilité que vous aurez signalées au centre de sauvegarde.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DEVENIR BENEVOLE TRANSPORTEUR DE LA FAUNE SAUVAGE EN DETRESSE

INFORMATIONS PRATIQUES

RESPONSABILITE

- Vous effectuez la prise en charge des animaux sous la responsabilité du responsable du programme titulaire du certificat de capacité d'entretien de la faune sauvage et de l'agent soigneur présent sur le site auquel vous rendez compte.
- Vous vous soumettez à la discipline de fonctionnement de la LPO PACA particulièrement en matière de respect de la législation en vigueur.

FRAIS

Vous pourrez bénéficier d'une déduction d'impôts en notant vos déplacements et en remplissant en fin d'année une fiche d'abandons de frais (qui vous sera remise par la LPO PACA)

ADHÉSION A LA LPO

Nous demandons aux bénévoles d'être adhérents à l'association dont ils seront les représentants auprès des découvreurs d'animaux. Cette adhésion est **déductible des impôts** pour 66% de sa valeur et dans la limite de 20% du revenu imposable.

CRITERES DE RECEVABILITE

- Avoir 18 ans minimum
- Etre titulaire d'un permis B et disposer d'un véhicule

COMMENT REJOINDRE LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA FAUNE SAUVAGE EN DETRESSE ?

1. Envoyez à l'équipe du centre (crsfs-paca@lpo.fr) votre demande. Une fiche d'inscription vous sera envoyée.
2. A la réception de celle-ci, notre équipe vous inscrira à la prochaine cession de formation (13 avril 2014) et vous tiendra informée par mail.
3. Après votre formation, vous intégrerez officiellement le réseau de transport de la faune sauvage en détresse.